

La Rénovation

VIII

Les libertés modernes

III

La manière d'entendre, d'appliquer et d'interpréter les libertés modernes a suscité plusieurs erreurs fondamentales qui peuvent se réduire à quatre systèmes principaux ou écoles : l'école naturaliste, l'école rationaliste, l'école protestante et l'école libérale catholique.

Ce sont ces quatre écoles qui forment ensemble le système erroné du "Libéralisme doctrinal."

Ces différentes écoles ont quelque chose qui leur est commun et quelque chose par où elles se distinguent. Ce qu'elles ont de commun est de nier en tout ou en partie l'autorité de Dieu directement ou dans ceux qui le représentent. Tel est, dit Léon XIII, le vice radical du libéralisme. Ce qu'elles ont de distinct est le degré spécial d'autorité divine sur lequel porte leur négation.

Passons maintenant en revue chacune de ces écoles, nous appliquant à en connaître le caractère, le principe et la valeur.

Sur ce sujet important, M. l'abbé Collin, supérieur de St. Sulpice, a donné, il n'y a pas très longtemps, une conférence aussi intéressante qu'instructive et qui résume à peu près comme suit le caractère de ces écoles.

ECOLE NATURALISTE.

Le caractère de cette école est la négation totale de l'autorité divine, de la loi éternelle et des lois divines, comme règles de la conduite humaine et comme freins à la liberté. Elle professe le libéralisme absolu. Elle veut la liberté, toutes les libertés sans limites : liberté de tous les cultes quels qu'ils soient ; liberté de tout écrire, de tout publier, le scandale comme le reste ; liberté de tout enseigner, même les opinions les plus fausses et les théories les plus subversives ; liberté de penser et d'agir en matière religieuse selon sa conscience, sans restriction. Fait à noter : ces